AU CŒUR DU PACTE SOCIAL,

L'HÔPITAL ET LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX PUBLICS INCARNENT LA RÉPUBLIQUE DE LA SOLIDARITÉ

Le service public de Santé et du médico-social, la République de la solidarité en actes

Pour la FHF, le service public est la garantie de soins et de prises en charge pour l'ensemble de la population, sans discrimination d'aucune sorte, ni géographique ni financière. Ce service public réalise la promesse républicaine que chacun puisse accéder à des soins d'excellence et à l'innovation, à la pertinence et à la plus grande qualité des soins possible.

LE SERVICE PUBLIC NE SE DÉCOUPE PAS NI NE SE BRADE

C'est pourquoi le service public ne peut pas se découper, se négocier, et encore moins se brader. Il n'existe pas de demi-service public. Le parcours du citoyen malade doit à chaque étape pouvoir reposer sur le service public, ensemble cohérent de devoirs et de missions qui n'ont de sens qu'assemblés en une notion de service public hospitalier.

Cette exigence d'excellence comme d'égal accès de tous aux soins et à l'accompagnement est une règle autant qu'un état d'esprit qui habite les professionnels du service public. L'intégrité, la neutralité, la probité, l'adaptabilité et la continuité sont autant d'exemples de devoirs du fonctionnaire qui fondent une fierté propre à l'exercice dans le secteur public.

Les établissements publics incarnent par nature le service public du fait de leur permanence et de leur indépendance financière toutes deux stratégiques, mais aussi au regard des règles fondamentales mais exigeantes qui s'appliquent à eux seuls dans le paysage sanitaire et médico-social. Les règles de la comptabilité publique, particulièrement protectrices des deniers publics, en sont une illustration.

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SENTINELLES DE LA RÉPUBLIQUE

Au quotidien, les agents de l'hôpital et des établissements médico-sociaux publics incarnent le service public. Ils agissent pour les patients, au nom de l'intérêt général de la Nation. Et ils font vivre, par la même occasion, les valeurs fondamentales de notre pacte républicain: liberté, égalité, fraternité.

La liberté, droit à être respecté, écouté et traité dans la dignité, c'est la faculté toujours conservée pour le patient de pouvoir faire valoir son opinion, y compris religieuse. C'est aussi la possibilité pour les professionnels et les chercheurs du service public de travailler en toute indépendance, dans l'intérêt de la science et du progrès pour tous.

L'égalité est le socle de l'hôpital, la garantie absolue de non-discrimination, de neutralité et de respect de la laïcité par les professionnels. Parce que l'égalité devant le soin, c'est l'égalité dans la République. La possibilité de vivre en bonne Santé, et d'être un citoyen à part entière avec les mêmes droits et devoirs civiques, quel que soit son statut.

La fraternité enfin, que les personnels de la fonction publique hospitalière, présents 24 h/24h et 7 j/7j pour prendre soin de leurs concitoyens, ont illustré avec une force immense au fil de la pandémie. La fraternité s'exerce à l'égard des populations rendues vulnérables par la maladie aussi bien que par la place qui doit leur être donnée dans la société : personnes âgées, personnes en situation de handicap ou de précarité...

Incarner ces valeurs va de pair avec des contraintes pour les agents publics qui accompagnent des patients aux pathologies souvent plus lourdes et assurent la permanence et la continuité des soins, autre valeur cardinale du service public.

Des valeurs plus que jamais vitales pour la cohésion sociale, l'accès de tous aux soins, l'économie locale et les territoires. Investir dans le service public de la Santé et du médico-social est un enjeu de cohésion sociale, d'emploi, de richesse et d'équité.

ASSURER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ET DES AIDANTS

Dans les 20 ans à venir, le nombre de personnes de plus de 75 ans va quasiment doubler et représenter près de 11 millions de personnes, contre moins de 6 millions aujourd'hui. Investir dans l'Autonomie, c'est permettre à toutes et à tous, aux plus précaires d'entre nous de bénéficier aujourd'hui et demain du service public du Grand âge, mais aussi de soulager et de préserver les aidants.

Investir dans la Santé, c'est favoriser l'épanouissement des personnes. Investir dans la Santé publique, dans le suivi des personnes, au-delà du bénéfice individuel et collectif pour les personnes concernées, c'est aussi utiliser au mieux les dépenses publiques. Un gain d'un an d'espérance de vie sans incapacité représenterait une économie de près de 1,5 milliard d'euros dans les dépenses de l'Assurance maladie.

UN ENJEU D'EMPLOI LOCAL ET DE COHÉSION SOCIALE

Investir dans le secteur public, c'est assurer partout sur le territoire, là où c'est nécessaire, une réponse aux besoins de la population. Les différentes études conduites montrent toutes qu'investir un euro dans l'hôpital public revient à reverser deux euros environ dans l'économie du territoire.

LE CITOYEN PATIENT AU CŒUR DU PROJET

La philosophie du service public de la Santé est de placer le citoyen patient au cœur des projets et des critères d'évaluation. Les projets doivent être construits à partir de l'expérience du patient ou du résident, dans le respect de la volonté des personnes et de leur dignité.

Cet esprit anime l'ensemble des ambitions de la FHF et l'action des établissements publics au quotidien.

